

Santé au travail : passez à l'action !



MÉTIERS DU BOIS : EMBALLAGE

+ **COVID-19**

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Exigences des clients, développement durable, forte concurrence, difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée : les entreprises du secteur de l'emballage bois sont confrontées à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

DANS VOTRE PROFESSION :

PRÈS DE

100 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

53 %

DES ACCIDENTS LIÉS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

22 %

LIÉS AUX MACHINES
ET OUTILLAGES À MAIN

12 %

DÛS AUX CHUTES

EN MOYENNE :

59

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

310

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS**



COUPURES, BLESSURES

PASSEZ À L'ACTION

↓ Réduisez les manutentions manuelles, les postures contraignantes et les gestes répétitifs

- Organisez le travail de façon à limiter les déplacements avec port de charge.
- Choisissez des équipements de manutention adaptés et, si possible, mécanisés.
- Fractionnez les charges à porter, favorisez l'entraide pour porter les pièces lourdes.
- Utilisez des tables élévatrices et des plans de travail à hauteur réglable.

↓ Limitez les risques de blessures lors de l'usage des machines et des outils

- Utilisez des machines équipées de protecteurs adaptés.
- Organisez le maintien en état des équipements de travail et des protecteurs.
- Prenez en compte l'espace nécessaire à l'utilisation de la machine lors de son installation.
- Formez les salariés à l'utilisation et à la maintenance des machines.
- Fournissez et faites porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (gants lors des changements d'outils, etc.).



CHUTES

↓ Limitez les risques de chutes

- Maintenez en bon état les sols et nettoyez-les, balisez les inégalités de surface ou les obstacles et rangez les zones de travail, de stockage et de circulation.
- Installez des protections pour éviter les chutes depuis les zones de circulation en hauteur (barrières, garde-corps, passerelles, etc.).
- Utilisez des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (plateformes individuelles roulantes) ; formez les opérateurs à ces équipements.



MALADIES RESPIRATOIRES, ALLERGIES, CANCERS

↓ Prévenez les risques liés aux poussières de bois

- Séparez les activités génératrices de poussières (postes de débit) de celles qui ne le sont pas.
- Captez les poussières de bois au plus près de leur source d'émission à l'aide de dispositifs adaptés et reliés à un système d'aspiration centralisé.
- Bannissez balai et soufflette et utilisez un système d'aspiration adapté pour les phases de nettoyage.
- Formez et informez les opérateurs exposés.
- Fournissez et faites porter les EPI adaptés (masques, etc.) si les mesures précédentes ne suffisent pas.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **Des solutions simples, éprouvées et rentables existent.**

→ **Consulter vos salariés avant de choisir ces solutions permet une meilleure mise en œuvre.**

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/emballage-bois

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/bois



Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie -
Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise